Accusé de réception en préfecture 084-218400075-20250623-ASS-D404-2025-AR Date de télétransmission : 15/10/2025 Date de réception préfecture : 15/10/2025



Pôle Vivre la Ville Département Vie des Quartiers Direction de la Proximité Mairie du quartier Intra-Muros © 04 13 60 50 66 Référence : MIM-24

Avignon, le 23/06/2025

DECISION DU MAIRE

Le Maire de la Ville d'AVIGNON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22, 5 ame alinéa,

Vu la délibération N° 5 du 4 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 19 Août 2020 de Madame Amy MAZARI-ALLEL, Adjointe au Maire, signataire de la présente décision,

Vu le budget de la Commune,

DECIDE

ARTICLE 1: La VIIIe d'AVIGNON met à disposition de l'Association CAPOIRERA CORACAO, représentée par son président Colin JURY, le local communal situé MAISON MANON, salle PRESIDENT d'une superficie de 32 m2 maximum sur les créneaux horaires les jeudis de chaque mois de 19H30 à 21H30.

Cette attribution prendra effet le lundi 15 septembre 2025 jusqu'au vendredi 19 Juin 2026 inclus.

ARTICLE 2 : Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux et fait l'objet d'une convention de mise à disposition de locaux communaux.

ARTICLE 3: La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en Préfecture et de sa publication ou de sa notification au tiers intéressé. Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de NIMES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de la notification du document contractuel. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

<u>ARTICLE</u> 4: Monsieur le Directeur Général de la Ville d'AVIGNON est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour le Maire, L'Adjointe au Maire déléguée à la Vie Associative Amy MAZARI-ALLEL

Parvenu en Préfecture le 15/10/2025 Publié le 27/10/2025